

**Club Français de l'Airedale Terrier
et Divers Terriers**

**NATIONALE
D'ELEVAGE
2022**

41^{ème}



Salle Polyvalente
Terrain de Loisirs
Rue de la croix Bersan
89290 Champs sur Yonne

**DIM.
29
MAI**

CHAMPS-SUR-YONNE (89)

**Tom HEHIR (Irlande)
Peter LAUBER (Suisse)
Jean-Jacques DUPAS (France)**

cfatdt.com

41ème NATIONALE D'ELEVAGE

DU CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DIVERS TERRIERS

Dimanche 29 Mai 2022

M. Tom HEHIR (Irlande)

Bedlington Terrier – Irish Terrier – Kerry Blue Terrier – Isih Soft Coated Wheaten Terrier– Glen of Imaal Terrier - Manchester Terrier – Norfolk Terrier – Norwich Terrier – Sealyham Terrier– Toy Terrier

M Peter LAUBER (Suisse)

Airedale Terrier - Lakeland Terrier–Welsh Terrier - Australian Terrier - Silky Terrier - Terrier Japonais - Terrier Brésilien

M. Jean Jacques DUPAS (France)

Border Terrier – Cesky Terrier - Terrier Noir Russe

Inscriptions

Clôture définitive Internet et Courrier le 10 Mai 2022

Cedia – www.cedia.fr

A noter que pour les chiens provenant de l'étranger , il est impératif de joindre le certificat anti-rabique

**Exposition en extérieur sur le terrain de loisirs de
la commune de Champs sur Yonne 89290 – Rue de la Croix
Bersan**

Prévoir de quoi vous abriter si nécessaire

PASS VACCINAL exigé

Toutes les mesures sanitaires seront mises en œuvre par le CFATDT
Il sera important que chacun les respecte afin que cet évènement se déroule dans les
meilleures conditions.

Contact – Dany Verwaerde – 06 32 38 37 14

d.verwaerde.cfatdt@gmail.com

cfatdt – 06 08 99 98 71

cfatdt@gmail.com

ENGAGEMENT NE CHAMPS SUR YONNE (89290) – 29 mai 2022

Engagement	Non adhérent	Adhérent
1er chien	55,00 €	40,00 €
2ème chien	50,00 €	35,00 €
suivants	45,00 €	30,00 €
baby & puppy	35,00 €	15,00 €
paire	30,00 €	15,00 €
couple	30,00 €	15,00 €
vétéran	30,00 €	20,00 €
Groupe vénérable	gratuit	
lots d'affixe et reproducteur	gratuit	
confirmation si chien engagé	gratuit	
confirmation sans chien engagé	55,00 €	
<i>Les babies, puppies & vénérables ne sont pas considérés comme 1er ou second chien</i>		

Choix	Classe d'engagement	Définition	Montant
	BABY	4 à 6 mois	
	PUPPY	6 à 9 mois	
	JEUNE	9 à 18 mois	
	INTERMEDIAIRE	15 à 24 mois	
	OUVERTE	à partir de 15 mois	
	TRAVAIL	à partir de 15 mois - carnet de travail à présenter	
	CHAMPION	joindre la photocopie du titre de champion	
	VETERAN	sujet âgé de plus de 8 ans le jour de la NE	
	GROUPE VENERABLE	sujet âgé de plus de 10 ans ne pouvant concourir pour le titre de champion de France vétérans	
	COUPLE	2 sujets de même race, mâle et femelle, appartenant au même propriétaire	
	PAIRE	2 sujets de même race, mâle ou femelle, appartenant au même propriétaire	
	LOT D'AFFIXE	3 sujets minimum, issus du même élevage, déjà engagés dans une classe individuelle	
	LOT DE REPRODUCTEUR	1 sujet mâle ou femelle, accompagné(e) de 3 (minimum) de ses descendants directs au 1er degré, tous déjà engagés dans une classe individuelle	
	CONFIRMATION SEUL	à partir de 1 an	
TOTAL			
L'engagement sur CEDIA - www.cedia.fr – Pour l'engagement par courrier paiement par chèque ou virement Code XBAN : QX86 CMC1 FR2A XXX0 YILR 6SNU ARTW 1UG2 VS - BIC : CMCIFR2A			

Les renseignements ci-dessous sont à remplir soigneusement et lisiblement (informations figurant au catalogue)

RACE			
NOM DU CHIEN			
SEXE		N° TATOUAGE OU TRANSPONDEUR	
N° LOF		DATE DE NAISSANCE	
NOM DU PÈRE			
NOM DE LA MERE			
NOM & PRENOM DU PRODUCTEUR			
NOM & PRENOM DU PROPRIETAIRE			
ADRESSE POSTALE			
VILLE		PAYS	
TEL		EMAIL	

Je soussigné, déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C.F.A.T. & D.T. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien et mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Le Club C.F.A.T. & D.T. organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC. En présentant votre chien à l'exposition, vous avez contracté un engagement envers notre Club et vous êtes tenu(e) de le respecter.

Fait à

le

Signature

PASS SANITAIRE Exigé

Contacts - Dany VERWAERDE 06 32 38 37 14 – CFATDT 06 08 99 98 71

d.verwaerde.cfatdt@gmail.com ou cfatdt@gmail.com

L'engagement courrier (pensez à joindre la copie du certificat antirabique pour les chiens provenant de l'étranger) doit être accompagné du règlement libellé à l'ordre du CFATDT - possibilité de paiement par virement bancaire

Code XBAN : QX86 CMCI FR2A XXX0 YILR 6SNU ARTW 1UG2 VS - BIC : CMCIFR2A

Adresse postale - Dany & Myriam VERWAERDE - 46 route de Bayenghem - 62380 AFFRINGUES

Règlement de la 41ème

Exposition Nationale d'Élevage et de Championnat de France du Club Français de l'Airedale Terrier et de Divers Terriers

La NATIONALE D'ELEVAGE du CFAT & DT est organisée à Champs sur Yonne (89) le dimanche 29 mai 2022

ARRIVEE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 9h précise et pourront être interrompus pour le déjeuner.

LOGEMENT - L'exposition se déroule sans cage.

SORTIE DES CHIENS - La sortie des chiens est libre.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

TOILETTAGE - Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION - Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le double handling, est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis. Seront refusés : a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique. b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris. Pour les engagements en Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception. Ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition. Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition. Pour les Terriers, date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du jour...

CLASSE DE JEUNE (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS Le montant des engagements doit être réglé : • Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS (CFAT & DT) adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement. • Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS 1. Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés. 2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition : a) ceux refusés par le Service Vétérinaire b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite. d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante : EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe. TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité. BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires. SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale. DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant : NE PEUT ETRE JUGE - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

RÉCLAMATIONS Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées : • Ceux qui auront fait une fausse déclaration. • Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci. • Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service. • Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition. Tout exposant étranger est doit se conformer à ce règlement.

COUPE D'OREILLES (ET INTERVENTIONS CHIRURGICALES) Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. ... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Depuis le 1er Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

CONFIRMATION Age minimal : 12 mois

Documents à remettre obligatoirement au juge lors de la confirmation : Le formulaire de la SCC correctement rempli et signé par le propriétaire, accompagné du Titre de Naissance et de la Carte d'Identification du chien à confirmer. Il est rappelé que seul un juge français peut assurer la confirmation.

EPREUVES DE TEST DE CARACTERE – TC 1 : âge minimal 9 mois – TC 2 : Age minimal : 12 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère. Le test de caractère ne fait appel à aucune préparation, il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réussir. Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et des situations insolites. Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés. Il est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien.

« Le Club Français de l'Airedale Terrier et Divers Terriers organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

RAPPEL Du fait de La circulaire de la SCC de Septembre 2017(extrait de l'article 7) qui stipule que "il n'est pas acceptable et ne sera pas accepté :

Que soient créées et proposées à l'engagement des classes autres que les classes officielles (par exemple : hors classe Puppy, Junior , Vénérable etc...). Par contre toute latitude est laissée au club pour constituer des groupes (et non des classes) spécifiques avec évaluation et récompense éventuelles propres au club, mais sans attribution des qualificatifs SCC »

Le club propose donc le groupe Vénérable à l'engagement pour les chiens de plus de 10 ans.

De même, le chien déjà homologué CHCS ne peut y être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS (Classe Champion ou Vétéran)

CFATDT – Février 22

"Nous informons les participants à la Nationale d'Elevage du CFAT-DT qu'une photographe professionnelle rémunérée par le Club sera présente sur l'exposition et que, sauf avis contraire de votre part, expressément exprimé auprès de la Présidente, des photos où vous (et/ou vos chiens) figurerez seront susceptibles d'être publiées sur les supports de communication officiels du CFAT-DT."

